

20 février 81

de
PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant la Buste (marbre)
du Roi, par M^r. Vincotte,
dessiné en l'honneur de l'Etat
et de la Reine

96° 2050.

Buste du Roi par M^r Vincotte.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

Extrait des archives pour la
pièce n^o 2804,
le 7-7-1933,
M. D.

Extrait une pièce pour la
pièce n^o 2873,
le 24-8-33
M. D.

△ Les dossiers n^o 2804 et 2873 ne
contiennent pas ces
pièces d'archives
D. Van Kalk
dat. 2007 / /
→ retrouvé à
M/06/07 aux
BO ind. 3786 et 3787

31/05/2007

Il m'y a pas de pièces d'archives
dans les deux chemins orange
Inv. 2804 et 2823 → Pourquoi?
Où sont-elles passées?

N. De Kober

→ Je les retrouve classées
par ordre dans le DO
Inv. 3786 et 3787 le
11/06/07

NUK.

2050

Vingotte

(5)

Bruxelles le 5 octobre 1926.

Cher Monsieur Velge,

Laes m'a fait part de votre communication téléphonique.

Je pense que la famille Vingotte doit posséder des moulages du buste de Léopold II. Si non, il conviendrait de lui demander l'autorisation de mouler le buste du Musée. Nous soumetterions la demande à la Commission Directrice et ferions de notre mieux pour qu'une suite favorable lui soit réservée.

Croyez, cher Monsieur, ^{Belge} à mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur Henri VELGE
Rue de Turin 27
BRUXELLES.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.
—
ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 30 Octobre 1882.

(4)

N^o 184/8

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 2050

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'inviter M^r. le Statuaire Vincotte à faire déposer au Musée la buste en marbre qu'il a exécuté, par ordre de l'Etat, d'après Sa Majesté la Reine. Vous jugerez sans doute convenable de placer ce buste en pendant à celui de Sa Majesté le Roi que le Musée possède déjà.

Agissez, Messieurs, l'assurance de ma
Considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Nöels-Freymyn

À la Commission des musées
royaux de peinture et de
sculpture de l'Etat.

MUSEUMS ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 2050

3

Je déclare avoir reçu des élèves
royaux de Peinture et de Sculpture
le Buste en marbre de S. M. le Roi
des Belges, qui m'est confié afin
de figurer à l'Exposition de la
Royal Academy de Londres. J'assume
la responsabilité des accidents qui
pourraient survenir à ce buste
Bruxelles, le 17 Mars 1881.

pour M^{lle} Viniotte

A. Dolinckx

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 16 Mars 1881

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 18240

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o Denis 2050

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

Messieurs,

ANNEXE.

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous informer que
M^r Vincotte Statuaire a été autorisé à disposer
du buste du Roi qui lui a été commandé
par le Gouvernement, pour le faire figurer
à l'Exposition de la Royal Academy de
Londres. Je vous prie de vouloir bien lui
faire remettre cette œuvre d'art.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Wolu-Jacquemyns

À la commission Directrice
Des musées royaux etc.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o

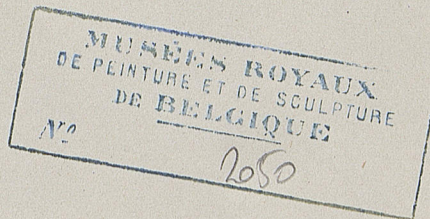
N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 20 février

1881



Messieurs,

Il reste au palais des Beaux-Arts plusieurs
ouvrages de statuaire qui ont été acquis par mon Dépar-
tement pour le musée royal de peinture et de sculpture,
et notamment le combat de taureau de Trignon, l'homme
à l'épée de Van der Stappen, le buste du roi par Prisolte,
etc. Il serait désirable qu'il fut pris immédiatement
des mesures soit pour le placement définitif de ces
œuvres d'art dans nos galeries de sculpture, soit
pour leur dépôt provisoire dans les locaux du palais
des Beaux-Arts qui ont pu laisser disponibles les
installations de la Galerie nationale. Je vous prie de
vouloir bien examiner cette affaire d'urgence et de
me faire connaître si, ainsi que l'a suggéré officieu-
sement à mon Département M. le Secrétaire des
musées royaux, on ne pourrait employer à cette fin un
des locaux donnant sur le vestibule qui aboutit à
la rue du Musée.

Agnez, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Nolins-Jacquemyns

A la Commission directrice des
musées royaux de peinture et de sculpture.